

intervenants

Michel ATTALI : médecin, traducteur, il a participé à de multiples colloques du Collège des Études juives, où il a également enseigné plusieurs années. Il a publié en 2010 aux éditions de l'Éclat la première traduction française du *Portail des Cieux*, de R. Abraham Cohen de Herrera, et prépare un essai sur sa pensée ainsi que la publication du *Shaarei Orah* de R. Yossef Gikatilia.

Raphaël DRAÏ : professeur émérite de l'université d'Aix-Marseille et de l'École doctorale de recherches en psychanalyse et psychopathologie (Paris VII). Au nombre de ses récents ouvrages, *Le plus grand mensonge du monde, théorie juridique et théorie psychanalytique*, 2010 ; *Totem et Thora, l'énigme de l'Arbre de la connaissance du Bien et du Mal*, 2011, tous deux aux éd. Hermann ; *Le Pays d'avant*, 2011, éd. Michalon.

Benjamin GROSS : professeur des Universités, doyen honoraire de la faculté des Lettres et des Sciences humaines de l'université Bar-Ilan, professeur de philosophie juive et générale. Auteur de nombreuses études sur la philosophie du judaïsme et les sciences de l'éducation, dont *L'Aventure du langage, l'alliance de la parole dans la pensée juive*, 2003 ; *Un monde inachevé. Pour une liberté responsable*, 2007 ; *Les défis du destin juif : politique et religion dans la pensée du Rav Kook*, février 2012, tous aux éd. Albin Michel.

Shmuel TRIGANO : professeur de sociologie à l'université Paris X, directeur du Collège des études juives, lauréat du prix Bernheim pour les sciences 2001, il dirige les revues *Pardès*, éd. In Press, et *Controverses*, éd. de l'Éclat. Auteur de 18 ouvrages, dont *Philosophie de la Loi : l'origine de la politique dans la Tora*, 1991, éd. du Cerf ; *Le Temps de l'exil*, rééd. Rivages, 2005 ; *Le Judaïsme et l'esprit du monde*, 2011, éd. Grasset.

Liliane VANA : docteur en sciences des religions spécialiste en droit hébraïque, elle enseigne la philologie hébraïque comme l'histoire et la pensée juives, et en particulier le judaïsme rabbinique et le littérature talmudique, à la faculté de Philosophie et de Lettres et à l'institut Martin Buber d'études juives de l'université libre de Bruxelles, ainsi qu'à l'université de Liège.



légendes

En couverture : Edward Hicks, *Noah's Ark (L'Arche de Noé)*, huile sur toile, 1848, Philadelphia Museum of Art ; *Sem et Japhet couvrent la nudité de leur père*, vitrail, fin du XIV^e siècle.

P. 2 : Jacopo da Ponte, dit Bassano, *La construction de l'arche*, huile sur toile, seconde moitié du XVI^e siècle, musée des beaux-arts de Marseille.

Ci-contre : Michelangelo Buonarroti, *L'ivresse de Noé*, fresque, 1509, plafond de la chapelle Sixtine, Rome.

(Tous droits réservés)

informations

Le colloque se tiendra à l'auditorium du Centre Alliance Edmond J. Safra
6 bis rue Michel Ange, Paris 16^e (M^o Michel-Ange Auteuil)

Accueil à partir de 13 h30 - PAF : 15 euros

Renseignements : 01 53 32 88 55 / site : www.aiu.org

(Réalisation Tal Aronzon)

Alliance israélite universelle Collège des études juives



Les lois de Noé et la condition de l'étranger



Colloque

Dimanche 11 mars 2012

Auditorium du Centre Alliance Edmond J. Safra



Les lois de Noé et la condition de l'étranger

Comment comprendre la distinction que fait le Talmud entre « la loi de Noé », qui pèserait sur toute l'humanité, et la « loi de Moïse », qui pèserait sur Israël seul ?

Quel est le rapport de ces deux lois ? L'identité est-elle leur critère ? La Loi de Noé concerne-t-elle l'étranger ou constitue-t-elle une loi universelle ? Mais s'il y a une loi universelle, pourquoi y a-t-il encore des étrangers ? Pourquoi faut-il une loi séparée si la loi est universelle ?

Une question se pose quant au rapport de l'identité et de l'universel sous le jour de la loi. La question est très actuelle à l'heure de la mondialisation, où fleurissent des déclarations concurrentes des droits de l'homme et où se produisent d'importants mouvements de population.

Et pourtant la Thora proclame : « Vous n'aurez qu'une loi (*mishpat*), étranger (*guer*) comme citoyen, car Je suis YHVH, votre Elohim » (Lv XXIV,22). De quelle loi s'agit-il ? Et, en pareil cas, quelle est la finalité de la loi de Noé ?



Accueil à partir de 13 h 30

Présentation

14 h 00-14 h 15 par Shmuel TRIGANO

La notion de loi de Moïse à Noé

14 h 15-15 h 00 Liliane VANA
*Les lois noachides :
une mini Torah pré-sinaïtique pour l'humanité et pour Israël.*

15 h 00-15 h 45 Benjamin GROSS
Loi naturelle et loi divine selon Maïmonide.

15 h 45-16 h 30 Michel ATTALI
Les lois de Noé suivant le Zohar.

PAUSE

Les lois de Noé et l'Autre

17 h 00-17 h 45 Raphaël DRAÏ
L'étranger dans les lois de Noé et le Décalogue.

17 h 45-18 h 30 Shmuel TRIGANO
*La Loi de Noé
peut-elle fonder une religiosité en dehors d'Israël ?*

FIN